

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07/02/2011 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents :18

L'an 2011 et le 7 Février à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, CONUECAR Nestor, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MARTIN Etienne, MEYER-KUHN Charles, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SIBLER Alphonse, WEISBECKER Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MULLER Jean à M. RUTSCH François,

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, MEYER Charles, MEYER Willy, PREVOT Dominique

Invité(s) :MM : FABACHER Edmond, LOBSTEIN Jacques

Date de convocation : 31/01/2011

Date d'affichage : 01/02/2011

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. GOETZ Joseph, Vice-Président, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 25 octobre 2010.

Attribution de subventions " classes de découvertes - sorties pédagogiques : collège de Walbourg (séminaire).

Attribution de subventions " classes de découvertes - sorties pédagogiques : collège de Woerth.

Revalorisation du montant des chèques restaurant.

Ilot central de Woerth : convention d'occupation précaire A. KIM.

Finances : comptes 2010 et prévisions 2011 : budgets annexes.

Contrat de territoire.

Divers.

2 : Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 25 octobre 2010.

Compte-rendu consultable sur le site internet de la communauté de communes.

001.2011B : Attribution de subventions " classes de découvertes - sorties pédagogiques : collège de Walbourg (séminaire).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes de découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la demande de subvention du 3 décembre 2010, du 13 décembre 2010 et du 11 janvier 2011 du Séminaire de Jeunes de Walbourg, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Grèce, du 7 au 11 mars 2011, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Savoie, du 9 au 14 janvier 2011, et pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour à Berlin, du 27 mars au 2 avril 2011,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours " classes découvertes " comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Entendu l'exposé du vice président A. KREISS,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de reconduire le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, uniquement pour les élèves du territoire de la vallée de la Sauer, soit :

- pour le séjour " classes découvertes " en Grèce : 8 élèves pendant 5 jours : $8 \times 5 \times 3 \text{ €} = 120 \text{ €}$**
- pour le séjour " classes découvertes " en Savoie : 22 élèves pendant 6 jours : $22 \times 6 \times 3 \text{ €} = 396 \text{ €}$**
- pour le séjour " classes découvertes " à Berlin : 6 élèves pendant 7 jours : $6 \times 7 \times 3 \text{ €} = 126 \text{ €}$.**

002.2011B : Attribution de subventions " classes de découvertes - sorties pédagogiques : collège de Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes de découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la demande de subvention du 9 décembre 2010 du Collège Mac Mahon de Woerth, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour multimédia à Klingenthal, du 14 au 18 mars 2011 et pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Italie, du 16 au 22 mai 2011 et pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Auvergne du 5 au 11 juin 2011,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours " classes découvertes " comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demie journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Entendu l'exposé du vice-président A. KREISS,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de reconduire le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, uniquement pour les élèves du territoire de la vallée de la Sauer, soit :

- pour le séjour " classes découvertes " multimédia à Klingenthal : 28 élèves pendant 5 jours : $28 \times 5 \times 3 \text{ €} = 420 \text{ €}$**
- pour le séjour " classes découvertes " en Italie : 33 élèves pendant 7 jours : $33 \times 7 \times 3 \text{ €} = 693 \text{ €}$**
- pour le séjour " classes découvertes " en Auvergne : 79 élèves pendant 7 jours : $79 \times 7 \times 3 \text{ €} = 1 659 \text{ €}$.**

M. Martin précise qu'il souhaite que les critères de subventionnement soient revus et que la destination soit prise en compte (subventionnement limité aux sorties dans le département ou à proximité).

003.2011B : Revalorisation du montant des chèques restaurant.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 " gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau ",

Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008 " fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau ", Considérant la revalorisation du plafond défiscalisé des titres restaurant,

Vu la loi de finances pour 2011,

Entendu l'exposé du président JM HAAS,

Le bureau, après en avoir délibéré et à la majorité, 3 voix contre et une abstention, décide :

- d'augmenter la valeur d'un titre restaurant en le portant à 10,58 €, la répartition tenant compte de la charge de la collectivité employeur se faisant comme suit : 5,29 € part employeur, 5,29 € part agent.**

004.2011B : Ilot central de Woerth : convention d'occupation précaire A. KIM.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la convention de portage foncier signée entre l'E.P.F.L. du Bas-Rhin et la communauté de communes, en date du 5 juillet 2010 pour une durée de portage de 4 ans,

Vu la délibération du conseil communautaire n° du 20 décembre 2010 " Ilot central Woerth : conventionnement avec l'EPFL67 : convention de mise à disposition ", donnant délégation au bureau pour les décisions relatives aux conventions d'occupation précaire avec les occupants provisoires de locaux de l'ilot central de Woerth,

Vu la convention d'occupation précaire signée entre l'EPFL67 et les époux Kim A. en date du 9 juillet 2010 et relatif à l'occupation à usage d'habitation d'un bien immobilier au 84 grand'rue, et prévoyant notamment une indemnité d'occupation de 600 € par mois,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire susmentionnée, intégrant la communauté de communes comme gestionnaire de l'ensemble immobilier, précisant que l'EPFL67 reste propriétaire des biens,

Entendu l'exposé du vice-président F. RUTSCH,

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du 9 juillet 2010 signée entre l'EPFL67 et les époux Kim, intégrant la communauté de communes comme gestionnaire de l'ensemble immobilier,**
- **d'autoriser le président à rembourser annuellement à l'EPFL67, sur la base d'un état récapitulatif, tous les frais engagés liés à l'existence du bâtiment (impôts, taxes, frais d'assurance,...), décomptés des recettes, engagés à compter du 1er janvier 2011,**
- **de fixer la date d'effet de l'avenant prévoyant notamment l'encaissement d'une indemnité d'occupation de 600 € mensuelle et le transfert de la caution versée de l'EPFL67 à la communauté de communes, au 1er mars 2011.**

7 : Finances : comptes 2010 et prévisions 2011 : budgets annexes.

Point sur les budgets : état provisoire des résultats 2010.

Point sur les budgets annexes.

Les élus demandent une présentation synthétique en conseil communautaire.

8 : Contrat de territoire.

Point sur les propositions de la communauté de communes.

Information réunion le 14 février : mairies + CG67 + bureau exécutif.

La liste des projets est commentée.

Le bureau donne son aval à la proposition du bureau exécutif de définir les projets de circulation douce sur le territoire, dont le schéma est en cours de réalisation par un bureau d'études, comme projet d'excellence.

Un point est fait sur les capacités financières du territoire (communes et communauté de communes) à réaliser ces projets.

Une réflexion doit être menée afin de se doter des moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets, en utilisant les 3 leviers de la fiscalité, des fonds de concours et du recours à l'emprunt (14 pour, 6 contre).

9 : Divers.

A. Pass'engagement.

Le bureau valide la participation de la communauté de communes comme un des territoires pilote de la politique du Conseil général en faveur de l'engagement des jeunes et de la démarche pass'engagement.

Celui-ci a pour objectifs :

- de donner aux jeunes toutes les informations nécessaires pour devenir bénévoles
- de former des personnes/relais pour les jeunes accompagner dans leurs projets
- de valoriser les initiatives par le biais de manifestation, de remise de Trophée de l'engagement....
- d'aider à faire de l'engagement un plus pour la recherche d'emploi.

B. Préparation du prochain conseil communautaire.

Le 28 janvier à 19h30 à la MDSA.

1. Désignation d'un secrétaire de séance,

2. Communication du compte rendu de la réunion du bureau du 7 février 2011,

Sera consultable sur le site internet de la communauté de communes.

3. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 décembre 2010,

Sera consultable sur le site internet de la communauté de communes.

4. Délib. : Budgets annexes : comptes de gestion et comptes administratifs 2010, affectations des résultats et propositions des budget 2011,

*Voir documents annexes distribué en séance :
- 3 tableaux résultats financiers 2009, 2010 et 2011.*

5. Délib.: Budget annexe OM : fixation de la redevance,

*Proposition de fixation de la part fixe annuelle à 50,26 € et de la part variable annuelle à 60 € (deux facturations, 50% au 2^e trim et 50 % à la rentrée).
Montant de la contribution à reverser au SMICTOM : 1 385 150 € (en 3 versements à échéance du 15 avril, 30 juin et 30 septembre).*

6. Délib. : Chaufferie collective : avenants aux marchés de travaux,

Divers avenants de régularisation de marchés de travaux (mises au point-fin de chantier).

7. Délib. : Marchés publics : transfert des marchés pour cause d'absorption d'une société par une autre.

Délibération générale autorisant le président à signer les documents relatifs au transfert de

marchés attribués d'une entreprise à l'entreprise absorbante.

8. Délib. : Collège Mac Mahon - Woerth : convention de partenariat,

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le collège de Woerth.

9. Délib. : PLU de Goersdorf : avis de la communauté de communes,

Avis de la communauté de communes sur le PLU de Goersdorf. Date de commission en cours de fixation.

10. Délib. : Raccordement fourreaux haut débit du central de Walbourg, remboursement des frais engagés par la commune de Walbourg,

Délibération permettant la prise en charge des frais engagés par la commune de Walbourg suite à la délégation de maîtrise d'ouvrage que la communauté de communes a confié à la commune pour ces travaux.

Montant : 12 400,10 € HT.

11. Délib. : MROF : convention tripartite favorisant l'accès à la culture de personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle,

12. Délib. : GRH : mise à disposition Anne GLOCK à l'ADEAN-Haguenau,

13. Divers.

Ordre du jour à compléter avec :

- Intervention de Emilie Jaillet : bilan de l'espace info énergie.
- Motion sur l'engagement de la communauté de communes à mener des travaux sur le cours d'eau de la Sauer dans le cadre du SAGEECE, dès que ce dernier est finalisé.

Si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers lors d'une prochaine réunion, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.

Fait à Durrenbach, le 09/02/2011

Le secrétaire de séance,
M. GOETZ Joseph



Le président,
Jean-Marie HAAS

